Chloé prépare son installation : quand peut-elle compter sur les aides ?

Faut-il les inscrire au plan de financement ?

LA SITUATION
Chloé, 32 ans, médecin généraliste en secteur 1, s'installe pour la première fois en cabinet principal, en septembre 2026, dans une zone d'intervention prioritaire. Son besoin de départ est de 52 000 €, dont 14 000 € de trésorerie de sécurité. Elle dispose de 12 000 € d'apport. Sa banque propose un prêt à 4,1 % sur sept ans. Deux aides sont en vue : 10 000 € de la CPAM et 5 000 € envisagés par la communauté de communes, sous réserve de vote. Son conseiller lui demande son plan cette semaine. L'aide locale est une hypothèse pédagogique.

❶ Que sait-elle exactement de ces deux aides ?

L'AIDE	CE QU'ELLE A VÉRIFIÉ
Forfait de primo-installation, 10 000 €	Elle vérifie avec la CPAM son éligibilité : première installation libérale conventionnée en cabinet principal, secteur 1 et commune en ZIP. Le versement unique est prévu dans les trois mois suivant l'installation.
Quand les fonds sont-ils disponibles ?	Avant l'ouverture : 38 000 € de dépenses et 14 000 € de réserve à financer. Après l'installation : l'aide CPAM ; l'aide locale reste conditionnelle. Une aide attendue ne paie pas une dépense déjà exigible.
Aide de la communauté de communes, 5 000 €	Le service évoque une aide, mais le conseil ne délibère qu'à l'automne. Chloé doit faire confirmer l'attribution, les conditions et le calendrier ; les 5 000 € ne sont pas acquis.
Ce que change leur inscription au plan	Avec 15 000 € d'aides, le besoin d'emprunt serait de 25 000 € : environ 343 €/mois. Sans les mobiliser à l'ouverture : 40 000 €, soit 549 €/mois. Hors assurance et frais, à 4,1 % sur sept ans.

Lecture : *une aide confirmée peut figurer au plan de financement, mais son encaissement doit être daté dans le plan de trésorerie. Chloé doit financer les dépenses avant l'ouverture sans dépendre d'une aide encore incertaine.*

❷ Quelles sont ses options ?

OPTION	CE QU'ELLE APPORTE	CE QU'ELLE COÛTE OU RISQUE
Compter les aides et emprunter 25 000 €	206 € de moins chaque mois, et un endettement plus léger présenté à la banque.	Avant les aides, apport et prêt ne totalisent que 37 000 € : il manque 1 000 € pour les dépenses et 14 000 € pour la réserve. Un financement complémentaire est nécessaire.
Emprunter 40 000 € et conserver les aides en réserve	L'ouverture est financée et la réserve de départ préservée. Les aides effectivement reçues renforcent ensuite la trésorerie, selon leurs conditions d'utilisation.	206 € de remboursement mensuel supplémentaire, capital et intérêts compris. Le prêt reste à rembourser même si l'aide locale est refusée.
Emprunter 40 000 € et rembourser par anticipation	L'ouverture est financée. Les aides reçues peuvent ensuite réduire le capital restant dû, si leurs conditions d'utilisation le permettent.	Des intérêts jusqu'au remboursement anticipé, et d'éventuelles indemnités à négocier. Le coût dépend des montants reçus, des dates et du contrat de prêt.

❸ Que décide Chloé, et pourquoi ?

LA DÉCISION
Après comparaison des solutions bancaires, Chloé vérifie que 549 € par mois, auxquels s'ajoutent assurance et frais, restent supportables dans son scénario prudent. Elle retient un prêt de 40 000 € pour financer l'ouverture et préserver les 14 000 € de réserve. Dans ce cas, elle obtient par négociation l'absence d'indemnité de remboursement anticipé. Elle prévoit d'affecter les aides effectivement reçues à un remboursement partiel, après vérification de leurs conditions d'utilisation et de sa trésorerie. Elle inscrit leurs encaissements au calendrier et fait préciser l'effet du remboursement sur la durée ou les mensualités. Cette solution sécurise son ouverture ; elle n'est pas une règle générale.

J0	J7	J20	J45
La banque demande le plan de financement	Éligibilité CPAM vérifiée ; aide locale à confirmer	Prêt signé après vérification du budget et négociation	Ouverture, avec 14 000 € de trésorerie intacte

❹ Les points de vigilance pour Chloé

POINT	CE QU'IL FAUT RETENIR
Distinguez aide prévue et argent disponible	Inscrivez une aide confirmée au plan de financement et son versement au calendrier de trésorerie. Prévoyez comment payer les dépenses qui la précèdent.
Vérifiez les conditions de chaque aide	Éligibilité, attribution, usage des fonds et versement : distinguez l'aide CPAM de l'aide locale. Ne supposez pas qu'elles suivent les mêmes règles.
Le zonage est révisé régulièrement	Une éligibilité vérifiée l'an dernier se revérifie avant de bâtir un financement dessus.
Préservez votre trésorerie de sécurité	Intégrez-la au besoin de départ et financez-la. Elle absorbe les décalages de recettes et les imprévus ; ne l'utilisez pas pour masquer un financement incomplet.

